Le Sénat

1ère. ANNÉE, No. 45. MANITOBA. MERCREDI 24 AVRIL, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, MERCREDI 24 AVRIL, 1872. Redigé par un Comité de Collaborateurs.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettes envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

LES Bureaux du Député-Adjudant Genéral Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupés par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau.—De 10 a.m. à 4 p.m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-General sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province ; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Generaux, ou autres, doivent lui être adressees.

Les Officiers qui ont été gazettes au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont pries aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Député Adjudant-General.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
——Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.



Terres de la Puissance

DANS

MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'interêt general des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui entreindront ce reglement seront traites suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Dec. 1871. A. T. P.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure ; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le derangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'interêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Fort Garry, 25 Octobre 1871.

AVIS est le present donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posseder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lac ; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'ameliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipogosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL T BRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Executeurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

M. Charles Cotte.

LE public est averti de ne rien payer pour le compte du *Metis* à M. Charles Cotte, ci-devant employé comme Collecteur à notre bureau.

Toute personne qui paiera quelque argent pour le *Metis* à M. C. Cotte sera exposée à payer deux fois.

St. Boniface, 3 Mars, 1872.

ASSOCIATION AGRICOLE PROVINCIALE.

Une ASSEMBLEE de tous ceux qui désirent contribuer à la formation d'une

ASSOCIATION AGRICOLE

POUR LA PROVINCE,

Est convoquée pour LUNDI, le 3 JUIN, et era nue dans

LA GRANDE SALLE DE L'OPERA

à WINNIPEG, à deux heures de l'après midi.

Toute personne qui désirera prendre part aux délibérations, devra préalablement se faire admettre membre de l'Association.

Souscription annuelle $2.50.

On peut s'inscrire au bureau du soussigné à Winnipeg.

JAMES STEWART,
Secrétaire pro tem.

9f.

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,

Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochain session du Parlement du Canada d'un Acte incorporant une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer à voie de trois pieds et demi de large ou de telle autre jauge qui sera determinee, depuis le Lac Superieur à Prince Arthur's Landing jusqu'au Fort Garry,—avec pouvoir de construire ce chemin soit sans interruption soit pour relier ensemble les cours d'eaux navigable sur ce parcours, et de construire, posseder et exploiter des bateau à vapeur et autres sur tels cours—et avec tous les autres pouvoirs nécessaires.

(Signé,) D. A. SMITH,
A. T. GALT,
DAVID TORRANCE,
GEO. STEPHEN,
D. McINNES,
JOHN CARLING.

Fort Garry, 2 février, 1872. j-n-o

Compagnie d'Assurance

DE

MANITOBA.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochaine Session du Parlement de la Puissance pour un Acte d'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "Compagnie d'Assurance de Manitoba."

(Signé), DONALD A. SMITH,
JAMES McKAY.

Fort Garry, 1er fevrier, 1872. j-n-o.



LE METIS.
MERCREDI, 24 AVRIL, 1872.

Une Saturnale.

Winnipeg a été Vendredi soir le théâtre d'une scène bien inoffensive en soi, mais odieuse et révoltante pour toute âme qui a conservé le moindre sentiment d'honnêteté. Elle peint bien ses auteurs, et les sauvages qui ont pu la contempler ont dû éprouver un dégout et un mépris bien prononcés pour la civilisation qui inspire de pareils actes.

Voici les faits :

Une dépêche arrivée le même jour annonçait que la résignation du Lieutenant Gouverneur, offerte depuis l'automne dernier, avait enfin été acceptée à Ottawa.

La nouvelle a fait sensation. Tous les bons citoyens,—c'est-à dire, toute la population native, et une forte partie des nouveaux venus—en ont été vivement attristés. L'honorable M. Archibald a su mériter l'estime et l'affection de tous les gens honnêtes et amis de l'ordre. Mais une certaine clique de criards désœuvrés, qui détestent le Lieutenant Gouverneur parcequ'il a refusé de se prêter à leurs projets de vengeance et d'oppression, parcequ'il a voulu être juste et impartial, ont été en apprenant cette nouvelle, transportés d'une joie sinistre. Leur âme débordait, il fallait une manifestation. Ordinairement les hommes célèbrent leurs réjouissances par des images agréables. Mais ces *loyaux* adeptes du fanatisme Ontarien préfèrent se repaître de tableaux lugubres. S'ils pouvaient pendre ou brûler quelqu'un leur joie serait au comble. Mais leur sauvage désir trouvera moyen d'y suppléer par la fiction. Vite, une souscription s'organise, on fabrique deux mannequins dont l'un est censé représenter le Lieutenant Gouverneur et l'autre Louis Riel, on les attache au poteau, on les entoure de bois, puis on y met le feu. Les organisateurs de cette saturnale n'étaient d'abord qu'une dizaine. Peu a peu leur nombre se grossit des vagabonds de la ville et de quelques curieux. Faut-il dire qu'à la tête de cette digne organisation se trouvaient le rédacteur du *Libéral*, le correspondant du *Globe* et un membre de la Chambre des Communes? Nous croyions que ce dernier avait été élu pour représenter la Province au Parlement Fédéral.

Pendant que la flamme dévorait les mannequins faute de mieux, des discoureurs péroraient sur la circonstance. Sur ces entrefaites, arrive un homme de cœur qui s'indigne d'un spectacle aussi repoussant, passe à travers la dégoutante cohorte et va abattre ce qui reste des mannequins. Mais on n'est pas suffisamment repu, on veut jouir encore. Alors un des principaux de la bande, le rédacteur du *Libéral*, va lui-même prendre de ses mains la carcasse de l'effigie calcinée, et la relève. Et la meute d'applaudir.

Voilà ce qui s'est passé Vendredi en pleine capitale de Manitoba. Et les auteurs de cette démonstration dévergondée sont, non pas des sauvages élevés dans la barbarie, mais les partisans de la petite coterie fanatique qui prétend dominer à Manitoba, qui crie sans cesse, et dont les cris trouvent un écho si sympathique dans un certain parti d'Ontario. Heureusement cette coterie-là est très minime. Ses partisans prétendent monopoliser la loyauté et s'intitulent le *parti loyal*. Ils qualifient de rebelles tous ceux qui ne veulent pas marcher sous leur étendard.

Ces prétendus loyaux se sont révélés une fois de plus Vendredi soir.

On voit maintenant ce que vaut cette appellation de *loyaux* et de *rebelles*, qu'on fait sonner si haut en certains quartiers.

Nous aimons à le dire, la population de Manitoba est loyale, sincèrement loyale. Elle l'a montré péremptoirement lors de l'invasion fénienne. Mais peu ambitionnent le privilége d'appartenir à la coterie qui s'intitule le parti loyal. Ce parti-là est mécontent ; la paix l'ennuie ; il lui faut du désordre ; il veut faire du bruit, et s'égosille à crier que tout va mal. Au loin, à Ontario, on entend ses cris, et on croit qu'il est quelque chose. On devrait pourtant savoir que trois méchants chiens qui aboient font plus de bruit que le reste de la création qui se tient en silence. C'est ce parti-là qui a causé tous les troubles, tous les désordres et toutes les misères dont Manitoba a été accablée depuis dix-huit mois. Ce sont les partisans de cette digne confrérie là qui ont fait noyer Goulet, qui ont brisé la prison, qui l'automne dernier sont allés, la nuit, couverts de masques, violer le sanctuaire du domicile privé, et menacer et insulter lâchement des femmes sans défense. On les reconnait à leurs actes, et la prouesse de vendredi soir n'est pas un des traits les moins caractéristiques de cette tourbe désordonnée.

Nous avons toujours cru que la loyauté consistait à respecter l'autorité, à témoigner de la déférence à la personne du Souverain et de ses représentants. Comme ils sont loyaux ceux qui insultent aussi odieusement le représentant de Sa Majesté ! Et surtout quand ce représentant est un homme éminemment estimable et honorable à tous égards. Ils espèrent peut-être par-là s'attirer les bonnes grâces du nouveau Gouverneur, l'amener à partager leurs vues. Mais, dans notre opinion, quelque soit le remplaçant de l'honorable M. Archibald, il ne devra pas considérer comme de bons citoyens des hommes qui se portent à des turpitudes comme celle de vendredi soir.

Si ces hommes là n'étaient pas la disgrâce du pays où ils vivent, s'ils ne trainaient pas dans l'opprobre et le mépris le titre glorieux de sujet britannique, nous nous réjouirions d'avoir pour ennemis des êtres aussi méprisables. C'est la meilleure preuve que la justice et l'honnêteté sont de notre côté. Et nous leur dirions : continuez dans la voie que vous vous êtes tracée, messieurs les briseurs de prison et insulteurs de femmes. Vos infamies ne peuvent que servir notre cause auprès de tous les citoyens honorables de la Puissance.

Pourquoi est-il ici.

Le membre pour Lisgar était à Ottawa il y a quelques jours. Au moment où la session allait s'ouvrir, il a décampé de la Capitale et a pris le chemin de Manitoba. Tout le monde se demande ce qu'il vient faire ici. Interpellé sur la question, il aurait répondu, parait-il, qu'il était venu pour mettre en accusation (*to impeach*) le Lieutenant Gouverneur. Et il y a des badauds qui trouvent l'explication plausible. Mais la rumeur, toujours indiscrète, et prenant en considération le puissant mobile qui a coutume de faire mouvoir l'illustre Docteur, explique la chose d'une manière bien différente......

Allocation du Pape.

L'*Observatore romano* du 20 février rend compte de l'audience accordée la veille à 1,500 personnes environ des paroisses réunies de Sancta-Maria il Via Lata, de San Marcello et de Sancta-Maria in Via.

Deux cardinaux figuraient dans l'assistance qui a salué le pape de chaleureuses acclamations.

Don Mario Chigi, prince de Campagnano, a lu une adresse de dévouement au Pape. Le jeune A. Sebastiana a récité ensuite un morceau de poésie et deux compliments.

Pie IX a prononcé un long discours dont nous reproduisons les passages les plus importants :

" Voilà, messieurs, les choses qui se passent de nos jours. Le démon s'est présenté non-seulement devant l'Italie, mais encore devant d'autres pays ; on les connait.

" Le pacte sacrilége a été accepté, on ne l'a que trop accepté. Le pacte consistait à devenir maître de cette Péninsule, à la condition de poursuivre l'Eglise, de la défigurer, de persécuter ses ministres et de répandre le blasphème partout, de semer à pleines mains l'immoralité en tous lieux. On l'a adoré, mais quelles conséquence fatales aura cette adoration.

" Oh ! si j'avais eu alors la mission de Léon le Grand, de ce pontife illustre qui se présenta devant Attila ! Investi de cette mission, je me serais avancé devant la révolution et les révolutionnaires et j'aurais dit : Attendez, avant de mettre les pieds dans les murs de la ville sainte, considérez un instant avec moi les conséquences mémorables de cette sacrilége occupation, et puis vous monterez au Capitole, mais aurez-vous par cela même gagné quelque chose ! Vous avez le pouvoir de détruire et non pas d'édifier, et vous finirez par être victimes de votre ambition. Dieu sait que je ne parle ni par haine ni avec amertume ; je désire que vous joigniez vos prières aux miennes pour la conversion de ces hommes, car j'ai présent à la pensée le divin précepte : *Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos.*

" Donc prions ensemble pour leur conversion, prions pour ceux qui s'endurcissent sous le marteau de l'iniquité. Prions pour que le Seigneur suspende la rigueur de ses châtiments et qu'il épargne à ce peuple bien-aimé les conséquences des saintes vengeances méritées par les péchés.

" Je vous invite dans le plus bref délai à prier avec moi pour quatre objets :

" Pour celui dont j'ai parlé ; prions pour la conversation des pêcheurs et pour que Dieu béni nous garde dans ces sentiments et dans cette foi et avec nous tous les Romains.

" Priez vite pour un autre objet.

" Bientôt, dans l'Assemblée nationale d'un grand pays, on doit discuter nos propres affaires, et quelqu'un doit y prendre en mains nos intérêts. Prions donc pour cette Assemblée, pour que la Providence divine lui donne des inspirations conformes à la gloire de Dieu et à l'avantage du Saint Siége. Prions aussi pour que les mesures que l'on y prendra soient en faveur de la nation elle-même, et pour que celle-ci se souvienne que sans Dieu il ne saurait être possible de gouverner.

" Priez pour les catholiques d'Allemagne, afin qu'ils se conservent fidèles et constants dans l'accomplissement de leurs devoirs en face de l'opposition terrible qu'ils ont à supporter. Priez enfin pour l'extension de l'Eglise romaine sur toute la surface de la terre.

" Pour moi, avant de vous laisser, de vous abandonner, je vous donne ma bénédiction apostolique : " Seigneur, vous voyez du haut du ciel cette ville, ce peuple, ces personnes autour de moi, vous savez quels sont mes vœux ardents pour leur sanctification. Je vous rend grâce, ô mon Dieu ! de l'esprit dont vous avez animé le peuple romain ; je vous remercie de toutes les faveurs que vous nous accordez chaque jour, de la foi que vous faites naître et croître d'un côté lorsqu'elle baisse de l'autre. Faites, ô mon Dieu ! que votre bénédiction donne la foi aux faibles, et les prépare à soutenir tous les combats ! Qu'elle porte la paix et la concorde dans les familles, afin qu'elles tendent toutes à cette même fin de la sanctification de l'âme et au triomphe de la vérité et de la justice !

"Que cette bénédiction, les accompagnant tous pendant tout le cours de leur vie, soit pour eux, au moment de leur mort, une consolation et un secours ! Qu'ainsi rendus dignes de remettre leur âme dans vos propres mains, ils puissent vous bénir et chanter vos louanges dans la suite éternelle des siècles !"

Meurtre par Procuration.

Cour d'assises de Seine et Marne.

Voici les faits relevés par l'acte d'accusation :

Ducorbier père et fils habitaient le hameau du Sauls, aux environs de Rebais ; c'étaient des cultivateurs aisés. En 1867 le fils épousa Marie Fallet, jeune fille distinguée, instruite. Une seule chose contrariait la demoiselle Fallet : elle était catholique et son futur appartenait au culte protestant. Aussi exigea-t-elle de Ducorbier qu'il fit une abjuration et qu'il reçut le baptême. Ducorbier y consentit ; mais, aussitôt après le mariage, il refusa d'aller à l'église et commença une vie de désordre et de dissipation.

Ducorbier était joueur ; il dépensait beaucoup d'argent. La jeune femme lui faisait, au sujet de ses folles dépenses, des reproches justement mérités : de là des discussions dans le ménage, discussions qui furent la cause unique du complot effroyable qui fut formé contre elle par Ducorbier père et fils.

En 1871, ils résolurent de se débarasser d'elle par un assassinat ; mais, n'ayant pas le courage d'exécuter eux-mêmes leur projet criminel, ils cherchèrent quelqu'un qui, pour de l'argent, consentirait à se faire leur instrument.

Ducorbier employait dans sa ferme, un batteur en grange nommé Bertin ; c'était une nature sauvage et inculte, aux instincts grossiers et de plus dans une profonde misère. C'est sur lui que Ducorbier jette les yeux. " Tu prendras un poulet, lui dit il et tu le jetteras dans le puits ; elle viendra voir ce que c'est, elle se penchera pour regarder, alors tu la prendras par les pieds et tu la jetteras aussi dedans." Bertin hésite d'abord, mais Ducorbier et son père reviennent à la charge, lui promettant une somme importante, et lui expliquent que rien n'est plus facile. Bertin se décide ; il jette un poulet dans le puits, comme cela avait été convenu ; sa maîtresse arrive, mais le courage lui manque, et il n'exécute pas ce jour là les ordres de son maître.

Le 21 novembre 1871, vers une heure de l'après-midi, Bertin va prendre la cognée, entre dans la cuisine où était la dame Ducorbier, et lui dit : " Vous êtes seule, madame ?" Au même instant, il lui assène sur la tempe gauche un coup si formidable, qu'il l'étend à ses pieds ; puis, comme il voit que sa victime fait encore quelques mouvements, il se jette sur elle et l'achève en l'étranglant.

Le médecin qui vient constater la mort constate en même temps que la malheureuse était enceinte de cinq mois !

Bertin, arrêté immédiatement, fut obligé d'avouer son crime, et il fit connaître la participation qu'y avaient prise Ducorbier père et Ducorbier fils, qui furent mis en état d'arrestation. Pendant l'instruction qui se poursuivit a Coulommiers, Ducorbier père trouva moyen de se pendre dans la prison de cette ville, et les deux autres accusés comparaissent seuls en cour d'assies.

Après la déposition de plusieurs témoins, le jury rend un verdict affirmatif en ce qui concerne les deux accusés ; les circonstances atténuantes ne sont admises qu'en faveur de Bertin. En conséquence, Bertin est condamné aux travaux forcés à perpétuité, et Ducorbier à la peine de mort.—*C. des E-U.*

Une année remarquable.

Si nous avions foi dans l'infaillibilité du *World* de New-York, comme prophète, nous serions entrés dans une année qui verra s'accomplir des prodiges. Entr'autres évènements étranges que nous devons avoir en 1872, se trouvent les suivants :

1o. Une guerre civile terrible qui va éclater entre les trois grands partis de la France, les légitimistes, les républicains et les bonapartistes.

2o. Paris sera détruit après une lutte terrible où le sang coulera par torrent.

3o. Le comte de Chambord sera déclaré roi de France sous le nom de Henri V.

4o Il y aura une guerre civile en Angleterre, en Italie et dans d'autres Etats de l'Europe.

5o. La guerre civile en Europe sera réprimée par Henri V.

6o. Le Pape sera rétabli dans ses Etats par Henri V.

7o. L'Alsace et la Lorraine seront rendues à la France.

8o. Les Français, sous le commandement de Henri V. marcheront en conquérant à travers l'Europe et même pénétreront en Asie.

9o. L'Irlande et la Pologne seront affranchies ; l'Angleterre et l'Allemagne reviendront à l'orthodoxie et l'islamisme sera écrasé.

10o. Il y aura une grande bataille qu'on appellera "bataille du bouleau," dans laquelle Henri V réduira à néant les armées de la Russie et de la Prusse.

— Nos lecteurs trouveront de la matière à lire sur la quatrième page.

Un Excentrique.

Je veux raconter la curieuse histoire de la maison qu'habite à Chiselhurst celui qui fut l'Empereur des Français.

Le propriétaire de cette jolie maison de campagne s'appelle Scott ou Schoot (mettons Scott c'est plus Anglais). Le jour où Napoleon III monta sur le trône, mister Scott fit venir son architecte et lui dit :

—Dans dix ans, dans quinze ans ou plus tard, Napoleon sera forcé de se réfugier en Angleterre, et je serai heureux de lui offrir l'hospitalité chez moi : faites moi le plan d'une belle villa, et attendons les évènements.

L'architecte se mit à l'œuvre ; et, comme l'Anglais, qui pendant des années suivit le dompteur Van Amburg, dans l'espoir de le voir un jour dévoré par ses lions, Mister Scott suivit l'empereur des Français, sûr qu'il serait tôt ou tard mangé par le peuple Français.

Tout allait bien pendant les premières années ; aussi Mister Scott ne cessait de dire à son achitecte :

—Ne nous pressons pas : nous avons le temps !

Quand Napoléon III partit pour la guerre d'Italie, l'anglais fit venir les tapissiers et leur commanda le mobilier, en même temps qu'un jardinier fameux fut chargé de dessiner derrière la villa un parc agréable, où loin des regards indiscrets des passants, le locataire pût méditer à son aise. A la rentrée du vainqueur de Magenta et de Solferino, les travaux de la maison de Chiselhurst furent tout à fait abandonnés, sans que pour cela mister Scott perdit un instant de vue le dompteur ; de temps en temps, sur une mauvaise nouvelle de France, mister Scott achetait un tapis, ou bien une pendule ; puis le télégraphe ayant apporté de meilleures nouvelles, mister Scott, au lieu de faire transporter le mobilier à Chiselhurst, le gardait dans sa maison de Londres.

Le jour où l'empereur écrivit la fameuse lettre de 19 janvier fut un jour de triomphe pour mister Scott : il éprouvait cette douce sensation que devait ressentir son compatriote quand Van Amburg plongeait sa tête dans la gueule béante du lion. Dès le 20 janvier, mister Scott convoqua ses fournisseurs et leur dit :

—Il faut que ma villa de Chiselhurst soit prête avant trois mois : dans trois mois l'empereur sera en Angleterre.

Dès ce soir, les ouvriers se mirent à l'œuvre, sous la direction de mister Scott ; il tenait à surveiller les moindres travaux afin que la maison fût digne de l'hôte qu'il attendait depuis si longtemps. Quand parut le premier numéro de la *Lanterne*, Mister Scott ne se possédait plus de joie ; chaque jour, il arriva à Chiselhurst, soit avec des tapis, des fauteuils, des rideaux, soit avec une garniture de cheminée. Lorsque le télégraphe apporta en Angleterre les premières nouvelles des émeutes de Belleville, mister Scott fit mettre des fleurs dans toutes les jardinières et des bougies dans tous les candélabres ; puis, trois jours après, quand l'émeute de Belleville fut domptée par des sergents de ville, mister Scott, qui avait passé par les plus violentes émotions d'une grande âme, se sentit atteint de la fièvre et fit une longue maladie, pendant laquelle il s'écriait, dans ses nombreux accès de délire :

—Il viendra ! il viendra ! il est venu !

Ce que dut éprouver cet anglais le jour où Nopoléon III débarqua définitivement en Angleterre, aucune plume ne peut tenter de le décrire. La première personne qui se présenta chez l'exilé fut Mister Scott qui lui offrit sa villa de Chiselhurst. Le lendemain un des officiers de la suite de Napoléon fut chargé de porter au propriétaire la réponse que voici :

—L'empereur a visité votre villa monsieur ; mais l'affaire ne peut pas s'arranger : la maison est trop belle pour Sa Majesté, qui ne compte pas payer plus de mille francs de loyer par mois.

A ces mots, Mister Scott, qui tout d'abord était devenu livide, poussa un cri de joie :

Mais c'est précisément mille francs

par mois que je comptais vous demander! s'écria-t-il.

L'affaire fut conclue à ce chiffre: et mister Scott, en rentrant ce jour là à son domicile, dit d'un ton ému à sa famille.

—A présent je puis mourir!

Cette histoire n'a que le seul mérite d'être absolument vraie. Chaque jour, quelle que soit la température, les hôtes de Chiselhurst voient le propriétaire se promener devant sa maison pour jouir de son triomphe.

Il n'est pas sur le globe d'homme plus heureux que mister Scott.

NOUVELLES LOCALES.

— M McMicken a télégraphié qu'il arriverait ici par le premier bateau, et que la question des terres des Metis serait reglée d'une manière satisfaisante.

— Le télégraphe arrêté depuis huit jours à commencé à fonctionner Jeudi dernier.

— La malle en retard depuis une semaine est aussi arrivée le même jour.

— Le temps a continué d'être exceptionnellement froid jusqu'au commencement de cette semaine. Mais depuis lundi, le degel se fait rapidement.

— Bientôt il ne sera guère prudent de passer sur la glace. Gare aux bains froids.

— On nous annonce un pont de bateaux sur la rivière Assiniboine, et un nouveau bac sur la Rivière Rouge. Quand les aurons nous?

— Le Révérend Père Camper, de la mission du Lac Manitoba, est arrivé à St. Boniface dimanche soir. Il rapporte qu'il y a encore passablement de neige dans la prairie.

— C'est maintenant le temps de la chasse aux rats. Plus d'un Nemrod est en campagne, et son fusil ne *rate* pas.

— Les chantres printanniers ont fait leur apparition. On les entend gazouiller.

— Les grenouilles gardent encore le silence.

— Le foin devient de plus en plus rare à Winnipeg. Il n'y a plus moyen de s'en procurer. Il est probable qu'on prendra la photographie de la première charge qui apparaîtra.

Nouvelles Canadiennes.

— On annonce le départ prochain pour l'Angleterre de Lord Lisgar, Gouverneur Genéral du Canada. On parle du Comte Dufferin, Chancelier du Duché de Lancaster, comme devant être son successeur.

— D'après les dernières nouvelles, il ne s'est fait encore rien d'important au Parlement Federal. L'adresse en réponse au discours du Trône a ete votée sans opposition.

— Une depêche de Toronto annonce que la resignation de l'Honorable M. Archibald vient d'être acceptee par le Cabinet d'Ottawa. Il parait que Son Excellence a offert sa resignation en Septembre dernier. Mais le Gouvernement a alors refusé de l'accepter. Son remplaçant temporaire sera le Juge Johnson. La rumeur a designé pour son successeur l'Honorable M. Tilley, du Nouveau Brunswick, et aussi l'Honorable M. Morris, membre du Cabinet Federal

—MM. G. Drolet, S. Rivard, M. Laurent et F. David viennent de faire don de l'emplacement nécessaire à la construction d'une nouvelle église, à Montréal.

— La pétition présentée au conseil de ville de Montréal, pour accorder un million de piatres au chemin de fer de colonisation du Nord, avait une longueur de 376 pieds et était signée de 8,000 noms.

Après un long débat, la seconde lecture du réglement a été adoptée par le conseil à une majorité de sept voix.

— Il y a beaucoup d'ouvrage à Ottawa. Les hommes gagnent 30 piastres par mois et ont leur pension

— On fait des démarches à Sherbrooke pour obtenir la grâce du malheureux Crosseley qui a été condamné à être pendu le 3 mai prochain, au dernier terme de la Cour criminelle.

Les imprimeurs de Toronto sont en grève. Le *Leader* seul, entre tous les autres journaux de cette ville, a pris le parti des grévistes. On dit que sa circulation s'est beaucoup accrue depuis.

— Des journaux annoncent que l'ex-Prince Impérial de France doit visiter le Canada et les Etats-Unis dans le cours de l'Ete prochain.

— A la dernière assemblée de l'Union Allet, tenue à Montréal, Gustave A. Drolet, écr. a eté élu Président de l'Association, et le Rvd. M.E Moreau, Aumonier Cette société est formée d'anciens Zouaves Pontificaux.

— Il se passe en ce moment un fait singulier à Levis. Un individu, nommé Nolin, était occupé, samedi l'après-midi, à scier du bois chez lui, quand tout-à-coup il demeura immobile à sa place, sans faire le moindre mouvement. On le rentra dans la maison, puis on courut chercher le médecin, qui s'efforça de le tirer de son espèce de lethargie. Mais tout a été inutile et il est encore dans le même état. C'est à peine s'il respire et il n'a pas même remué un doigt jusqu'à aujourd'hui, en dépit de tous les efforts du medecin.

— Les provisions fraiches commencent à manquer à Halifax, à cause de l'amoncellement de la neige. Le bœuf est à 25 cts la livre.

— Les steamers de toutes les lignes allemandes viendront à l'avenir s'approvisionner de charbon à Halifax.

—M. J. A. N. Provencher est arrivé lundi à Montréal, de retour d'une excursion officielle de six mois dans le Nord Ouest.

— On dit que les fièvres font du ravage, à Lévis depuis quelque temps. C'est surtout parmi les enfants qu'elles se font sentir. Il n'est pas rare de voir des familles où la maladie a enlevé plusieurs victimes.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

(Par voie télégraphique.)

ANGLETERRE.

A la Chambre des Communes, Macfie a appele l'attention sur la négligence facheuse du gouvernement pour la defense des côtes d'Ecosse contre l'attaque de l'ennemi.

Il a propose que les côtes soient mises en etat de repousser toute agression et que des fortifications speciales soient construites près de Leith et Glasgow.

Sir Robert Austruther seconda la motion.

Le steamer *Nestman*, parti de Liverpool pour Norfolk, a pris a bord 150 colons qui ont l'intention de s'établir dans le Nebraska.

FRANCE.

Le procès intenté par le général Trochu contre le *Figaro*, pour diffamation, est commencé.

Cette cause avait attiré une nombreuse assistance et la salle était litteralement remplie de curieux, avides d'assister aux debats.

L'auteur des articles incriminés, Vitu, plaide avoir écrit ses articles *bona fide*.

Trochu, dans sa déposition tend a prouver que son honorabilite a ete attaquee par le journaliste.

Tous les temoignages des anciens fonctionnaires de l'Empire, constatent que Trochu avait promis tout son appui et son dévouement à l'Empereur, mais qu'à la chute du gouvernement, il a donné toute l'assistance qui lui était possible, à la Revolution du 4 Septembre.

Le marechal Bazaine a ete autorisé a publier un pamphlet justificatif de sa conduite au siège de Metz.

Le Conseil Géneral a voté 18,000,000 de francs pour les écoles de la ville de Paris.

Le *Constitutionel* affirme de nouveau que des négociations se poursuivent entre la France et l'Allemagne, pour la prompte liberation du territoire occupé par les troupes allemandes.

Le même journal assure que l'Empereur Guillaume parait favorablement disposé à accepter les arrangements proposés pour assurer l'évacuation immédiate.

ALLEMAGNE.

L'Empereur Guillaume ayant pris un repos de plusieurs semaines, est maintenant complètement rétabli de sa dernière maladie.

Le Prince Frederick Charles est maintenant en Sicile.

ESPAGNE.

L'approche des élections aux Cortès fait craindre des troubles sur plusieurs points du royaume.

L'on signale de legers désordres à Grenade. Une personne aurait été blessée.

ECHOS D'EUROPE.

— Le président Thiers, a fait avertir Rochefort, une fois pour toutes, qu'ils restera en prison, aussi longtemps que lui, Thiers, demeurera président de la République.

— On annonce de Londres qu'un ministre protestant très-distingué, du nom de Moore, vient de se convertir au catholicisme.

— Une rumeur très accreditée représente M. de Bismark comme résolu à operer une imposante manifestation militaire en France, si quelque coup d'Etat, de quelque côté qu'il vint, mettait en échec la volonté souveraine de l'Assemblée nationale.

— On dit que le Prince Arthur va épouser une princesse prussienne.

— Le prince et la princesse de Galles ont rendu visite au Cardinal Antonelli.

— Le Pape a donné 2,000 fr. pour aider à la construction d'une façade monumentale à l'eglise "Ste. Marie des Anges." Les journaux catholiques sont priés de recommander cette œuvre.

— Dans une audience du 8 mars, le St. Pere a blâme energiquement les gouvernements Europeens de faire la guerre à l'Eglise. Il a revendiqué le droit de leur montrer leurs devoir et dit: "Je veux que les gouvernement sachent que je leur parle pour leur bien."

— Le Pape n'a fait aucun préparatif de départ pour Trente. La nouvelle qu'il devait s'y rendre est fausse.

— Luigi Rossi, ancien inspecteur politique sous le gouvernement Pontifical, et celui-là même qui avait découvert l'horrible conspiration des garibaldiens dans la maison Ajani, où la lutte sanglante eut lieu entre eux et les zouaves, est tombé victime de la vindicte de la secte.

Depuis deux ans poursuivi par elle il a été traîné dans sa retraite et massacré par un misérable.

—Il est rumeur que Herr Von Arnin, dernièrement arrivé de Berlin à Rome, apporte une proposition pour un traite d'alliance offensive et defensive entre l'Italie et l'Allemagne, par lequel la possession de l'Alsace et de la Lorraine est garantie à l'Allemagne, et Rome à l'Italie, les deux parties devant se ranger sous le même drapeau en cas de guerre.

—Les seuls journaux de Rome qui supportent Victor Emmanuel sont publiés par des Juifs. Jacob Dina est le Directeur de l'*Opinione*, et la *Liberta* est sous le contrôle d'un nomme Arbib.

Petites Notes de la Presse.

— Un Canadien, M. Joseph Lebœuf, est avocat, notaire et juge pour la ville de Cohoes E.-U., où il a juridiction criminelle et civile avec un salaire de $1,350, plus les honoraires.

— Quand le thé fut introduit pour la première fois en Angleterre, on le vendit 15 piastres la livre.

— Dans l'espace de quatre semaines, une compagnie qui exploite les mines d'or d'Australie a recueilli 6,2?3 onces de ce precieux metal, representant une valeur de 25,000 louis.

— A Fréderick, Maryland, les membres de la famille Arnold, composes de la mère et de cinq enfants, ont ete trouvés morts par les voisins. On pense qu'ils ont bu du thé empoisonné.

— Les membres d'une expédition qui est à la recherche d'un passage pour la Chine et l'Inde à travers les mers arctiques ont decouvert la maison construite dans la Nouvelle-Zemble par les explorateurs danois en 1596.

— On sait qu'à venir jusqu'à ces dernières années, le Japon était plus ou moins arriéré en fait de civilisation. Mais voici qu'il entre dans une ère de progrès. On parle d'etablir une ligne telegraphique et des chemins de fer pas plus tard qu'en 1872.

— La politesse et la courtoisie ne nuisent jamais. Dernièrement, un médecin de Bath, Angleterre, recevait une somme de $20,000 et une très-belle maison que lui leguaient une dame qu'il ne connaissait seulement que pour lui avoir offert une place dans sa voiture.

— Les géologues affirment que la côte est des Etats-Unis s'enfonce dans l'Océan à raison de 16 pouces par siècle.

— Il y a, au Texas, un irlandais du nom d'O'Neil qui s'est prosterne huit fois, aux pieds des autels de l'hymen, et qui est père de 41 enfants. Il est âgé de 65 ans, et cependant il compte encore sur au moins une couple de lunes de miel.

— L'effectif reglementaire de la milice anglaise est de 120,000 hommes sur le pied de paix et de 180,000 sur le pied de guerre.

— Il y a en Angleterre, 14,247 milles de chemin de fer qui ont coute 500,000,000 de louis. Le revenu est de 22,000,000 de louis par année.

— La population de New-York consomme 1200 barils de farine par jour.

— Emiot, communiste incendiaire, et 7 des meurtriers de la rue Haxo, ont ete condamnés à mort. Un grand nombre d'autres communistes accusés de complicite dans ces assassinats ont été condamnés à la deportation.

— La population totale de l'Allemagne, est de 40,105,224, ainsi partagée d'après les croyances protestants 24,941,595; catholiques, 14,561,574; Juifs 499,655.

— La chambre des députés italiens a passé un vote de confiance en faveur du cabinet par 239 voix contre 170.

— Les habitants de Londres, Angleterre, ont eu dernièrement une forte tempête de neige, la première depuis 14 mois.

— Il y a, dans l'Etat de New York, vingt-huit asiles pour les orphelins, où sont reçus 9000 enfants.

— Le revenu du millionnaire Astor de New York est de $600 par heure.

— La législature de la Colombie Anglaise a adopté le tarif Canadien.

— Un bon moyen, un excellent moyen de vous debarrasser d'amis importuns, prêtez-leur de l'argent.

— Un capitaliste parisien, un excentrique s'il en fut, s'est tué l'autre jour en se jetant du quatrième étage de sa maison dans la rue. Par son testament il laisse tous ses biens à celui qui essayera, mais sans succes, de se suicider par le même procede

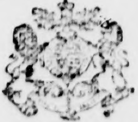
CANADA,
PROV. DE MANITOBA,
Savoir:

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la COUR GENERALE TRIMESTRIELLE, dans et pour la Province, sera tenue à la Maison de Cour, dans la ville de Winnipeg, JEUDI, le 16ième jour de Mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, duquel avis tous Coroners, Magistrats, Huissiers, Constables, et tous autres y concernés, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EDWARD ARMSTRONG,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 22 Avril, 1872.



BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 2 Avril, 1872.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que des

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

ont été ouverts dans les différents Comtés pour la réception et

L'ENREGISTREMENT DES ACTES.

Toutes personnes y interessées devront en prendre connaissance.

THOMAS HOWARD,
Pour le Secretaire Provincial



DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné que des soumissions sont demandées pour la construction de

Batisses pour les Immigrants
A FORT GARRY.

On pourra voir les plans et spécifications au bureau du soussigné le 16 Avril courant ou les jours suivants.

JAMES McKAY,
Surintendant du Chemin du Lac des Bois.

Fort Garry, 1er avril, 1872.

Un trait d'heroisme.

Nous détachons du récit de l'incendie du vapeur *America* qui vient d'avoir lieu sur les côtes de Buenos Ayres, l'émouvant épisode suivant :

Le drame nocturne qui s'est joué sur la Plata, autour du squelette ardent de l'*America*, a eu des scènes sanglantes. On raconte tout bas des épisodes horribles. Mais, au dessus de ces luttes qui avaient pour but la possession d'une planche ou d'une bouée, il faut citer un trait qui honore l'humanité tout entière.

M. Louis Viale était sauvé. Il avait une ceinture de sauvetage qui lui permettait d'attendre l'arrivée des secours. Une jeune femme était là près de lui dans les angoisses du désespoir. Louis Viale pouvait la sauver, mais à une seule condition : il ne pouvait lui donner la vie qu'en perdant la sienne. Cette ceinture qui assurait le salut, elle pouvait soutenir une personne, une seule ! Viale ne put voir la malheureuse jeune femme sans être pris d'une idée sublime, celle de se sacrifier. C'était pourtant un de ces moments où l'égoïsme s'élève à la hauteur de la férocité. A quelques pas de Viale, on s'arrachait un débris, un mât, un banc, et les couteaux jouaient autour de ces frêles soutiens. Viale détacha sa ceinture et la présenta à la jeune femme, c'était tout simplement lui donner sa vie.

Si Mme Marco del Pont, eût eu le temps de réfléchir au sacrifice accompli par celui qui la sauvait, peut-être eut-elle hésité. Mais elle n'eut pas conscience de l'acte héroïque de Viale, elle ne vit que le salut offert par un marin généreux ; elle accepta ; quelques instants après le corps de Viale avait disparu sous les eaux.

Nous ne savons rien dans l'antiquité qui puisse être mis au dessus de cet acte d'héroïsme. Le nom de Viale doit être placé à côte de ceux des héros les plus célèbres, peu d'hommes n'a fait plus que lui, très peu ont fait aussi bien. Il a donné sa vie en aumône, sans ostentation sans arrière pensée.

Varietes.

— Voici un anecdote racontée par le Père Vasseur à propos des habitants de la Nouvelle Calédonie.

Un Kanak, vivement sollicitée par un dévoué missionnaire, avait paru enfin se laisser toucher ; il consentait à recevoir le baptême.

—Il ne te manque plus que de remplir une condition, lui dit le prêtre tout joyeux de cette conversion inespérée ; tu as deux femmes ; notre loi commande de n'en avoir qu'une.

Trois jours après, le sauvage revint :

—Père, dit-il, je n'ai plus qu'une femme.

—Eh bien ! et l'autre !

—Père, je l'ai mangée.

— Le gendre d'un riche financier vient trouver son beau-père au sujet de sa femme, à laquelle il reproche maintes dépenses.

—Vous avez raison, dit le banquier : sa conduite est scandaleuse. Donnez m'en une preuve ....et je la déshérite.

Depuis ce jour, le gendre n'est jamais revenu se plaindre de sa femme.

UN COMBAT AVEC UN LOUP. — Une nuit de la semaine dernière, un loup est entré dans la cour d'une maison appartenant à une femme du nom de Dunhahoe, comté de Pontiac. Tous les hommes étaient au chantier, et Mme Dunhahoe et son fils, âgé de 14 ans, entendant le bruit causé par les animaux alarmés, sortirent et aperçurent le loup. En premier lieu, ils furent effrayés et n'osèrent point laisser pour aller chercher de l'aide, craignant que pendant leur absence le loup pourrait faire de grands ravages parmi les moutons et agneaux qui se trouvaient à la grange. Prenant courage, la mère et son jeune fils s'armèrent d'une fourche et d'une hache, et s'avancèrent sur l'ennemi, et après un rude combat ils réussirent à tuer le loup. De la part d'un jeune enfant et d'une femme, c'était même de l'imprudence, —c'était même de l'imprudence, mais enfin, qui risque rien n'a rien —*Courrier d'Outaouais.*

TERRES DES ÉCOLES.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait ete duement donne, A. Logan ecr. fut elu President et W. G. Fonseca ecr. secretaire.

Il fut résolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré autant que possible, et qui sera borne à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections reclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

(Signé), W. G. FONSECA, Secretaire.

3f.

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de metis une certaine etendu de terre situee à l'extrêmité sud des douze chaines de terre que je possède déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma réserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornees à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côte de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le present requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur residence, la quantite de ble qu'elles sont convenues de remettre lors de la reception.

JOHN H. McTAVISH.

Fort Garry, 14 Dec. 1871. 3f.

ARPENTAGE DES TERRES

DE

MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpenteurs, on pourra faire anterieurement un arrangement special avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpenteurs.

Avril 10, 1872. j-n-o

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D. 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des reglements plus definis pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, étant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Reglements suivants :—

Dorenavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyees qu'annuellement, du premier jour de Decembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le où avant le 1er Novembre précédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront preparees, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse, avec un avis du jour où les demandes seront prises en consideration, et qu'il en sera dispose finalement, sera affichee aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement après le premier Decembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse ; aux dites listes sera annexé un avis que qu'il sera strictement defendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie ; et qu'une copie de cette minute sera publiée dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,

Greffier du Conseil Exécutif.



Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o.

CANADA PROV. DE MANITOBA.	DANS LA COUR GENERALE.

ERASTUS S. EDGERTON, Banquier, de la cité de St. Paul, dans l'etat de Minnesota, un des Etats-Unis d'Amérique.

Demandeur,

vs.

RYDER LARSEN, Commerçant de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, Province de Manitoba.

ATTENDU que le Demandeur a intente une action contre le Defendeur, dans la Cour Generale de cette Province, pour le recouvrement d'une reclamation hypothecaire ; et attendu qu'il appert par le retour de Joseph Crowson, huissier, pour le comte de Selkirk, que le dit Ryder Larsen, le Defendeur, a laissé son domicile en la Province de Manitoba et ne peut être trouvé en la dite Province ; le dit Ryder Larsen est par le present notifie de comparaitre dans la Cour Generale de cette Province, à Winnipeg, dans l'espace d'un mois après la première insertion du present avis, pour repondre à la demande du dit Demandeur, et à defaut par le Defendeur de comparaitre dans le délai susdit, le Demandeur procédera *ex parte*, à la preuve et jugement.

ROYAL ET DUBUC,

Avocats du Demandeur.

Winnipeg, 6 avril, 1872. 1m.

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Bannatyne.